



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2024-163

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2024-06-03-00010 - Délégation de signature SIE AMBERIEU EN BUGEY (3 pages)

Page 3

01-2024-06-03-00009 - LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE DISPOSANT DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PRÉVUE PAR LE III DE L ARTICLE 408 DE L ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (2 pages)

Page 7

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-06-03-00010

Délégation de signature SIE AMBERIEU EN BUGEY

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE D'AMBERIEU EN BUGEY
83 rue Colbert
01500 Ambérieu en Bugey

Le comptable, responsable du service des impôts entreprises, en abrégé SIE, d'Ambérieu en Bugey (01),

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Violaine AUNEAU, à Mme Valérie KELLER, à M. Fabien DAVID et à M. Hamano IDIRI**, adjoints au responsable du SIE d'Ambérieu en Bugey, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et de remboursement de crédit d'impôts dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Séverine JUPHARD	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Mme Laure GIRARD	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Mme Daisy TUI	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Mme Sylvie LAVIGE	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
M Yann GOAZIOU	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Mme Bérénice TAUREL	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Mme Sophie MILLOT	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Jean-Louis CHAMBARD	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Christophe ABONNAT	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Sylvie BRIAND	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Olivier GROBON	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Rudy TARU	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Imane BELARBI	Contractuel B	10 000 €	5 000 €
Nathalie QUINON	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Catherine ROUVIER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Stéphane GROS	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Sophie SELIN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Bérénice TAUREL	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Jean-Louis CHAMBARD	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Nathalie QUINON	Contrôleur	6 mois	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de recouvrement, les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Elodie MALAISE	AAP	2 000 €
Mme Bérénice TAUREL	Contrôleur principal	5 000 €
Jean-Louis CHAMBARD	Contrôleur principal	5 000 €
Nathalie QUINON	Contrôleur	5 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Elodie MALAISE	AAP	3 mois	5 000 €

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'AIN

A AMBERIEU EN BUGEY, le 3 juin 2024

Le comptable public par intérim, responsable de service du service des impôts des entreprises

Céline ROUVET

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2024-06-03-00009

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE
DISPOSANT DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX
FISCAL PRÉVUE PAR LE III DE L'ARTICLE 408
DE L'ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES
IMPÔTS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN**
11, boulevard Maréchal Leclerc – BP 40423
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

**LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE DISPOSANT DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PRÉVUE PAR LE III DE L'ARTICLE 408
DE L'ANNEXE II AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

Situation au 3 juin 2024

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>Sieu-Hoa MACH Gérard DELIANCE Jean-Michel LECHARTIER</p>	<p>Service des impôts des particuliers : Bourg-en-Bresse Valserhône Trévoux ...</p>
<p>Céline ROUVET Claude THIRARD</p>	<p>Services des impôts des entreprises : Ambérieu-en-Bugey Saint-Laurent-sur-Saône ...</p>
<p>Sylvie PONCET</p>	<p>Pôle de recouvrement spécialisé de l'Ain ...</p>
<p>Nathalie LENZI</p>	<p>Services de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Ain</p>

Nom - Prénom	Responsables des services
Agnès BONNAND	Service des impôts fonciers de l'Ain ...
Laurent MOURELON	Pôle de contrôle et d'expertise ...
Sébastien SAUNER	Pôle de contrôle revenus/patrimoine
Mathieu GUIBERT	1 ^{ère} brigade départementale de vérifications
Carine SULPICE	2 ^{ème} brigade départementale de vérifications
Guillaume LAROUCAU	Brigade de contrôle et de recherche ...